

reléguer au passé diverses formes de harcèlement commercial comme les assauts continuels lancés encore une fois aujourd'hui contre l'industrie canadienne du bois.

L'un des principaux objectifs des négociations amorcées par l'ambassadeur Reisman est d'arrêter un mécanisme susceptible de résoudre les conflits commerciaux pour nous libérer des procédures lourdes et coûteuses en actuellement en vigueur. Nous ne nous lançons pas dans ces négociations à l'aveuglette. Nous n'entretenons aucune illusion sur nos voisins car nous les savons durs en affaires. Toutefois, des règles adéquates seraient profitables aux deux parties.

Les prochains mois seront parmi les plus importants de toute l'histoire de l'industrie canadienne car au fur et à mesure que progresseront les négociations, nous lutterons pour renverser les mesures commerciales décrétées contre nous. Nous aurons besoin de toute notre force et de toute notre détermination pour négocier pied à pied une nouvelle entente dans le climat de frustration et de colère déclenché par les mesures respectives des deux parties.

Certains porte-parole ont exigé l'imposition d'un moratoire sur les droits compensateurs décrétés des deux côtés de la frontière d'ici la fin des négociations. Ce n'est malheureusement pas une solution pratique. Nous ne nous abstenons jamais, en tant que Canadiens, de protéger nos travailleurs contre toute pratique illégitime ou illégale et les Américains en feront autant de leur côté, bien sûr. Nous sommes forts de l'engagement pris par nos deux chefs d'État de combattre le protectionnisme aussi énergiquement que possible et de s'assurer que les mesures légitimes destinées à protéger un commerce bilatéral équitable ne servent pas de paravent à une simple politique protectionniste.

Le Canada s'efforce d'assurer l'avenir de ses travailleurs et de ses entrepreneurs dans un monde périlleux. L'offensive déclenchée par la coalition américaine dans le but d'utiliser des mesures compensatrices pour gonfler artificiellement le prix du bois d'oeuvre est doublement menaçante. D'une part, elle compromet cette initiative historique sur laquelle repose tant de nos espoirs. Et elle menace, d'autre part, l'avenir des travailleurs canadiens dont le gagne-pain dépend de la libre circulation d'un produit qu'ils exploitent avec tant d'efficacité.

Le gouvernement du Canada combattra cette mesure avec la dernière énergie. Toutefois, nous saurons résister, en même temps, à l'appel des défaitistes qui, dans un geste vain, nous engage à suspendre les pourparlers. Nous comptons plutôt les poursuivre avec plus de détermination encore pour nous construire un avenir commercial plus sûr et plus profitable.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il des questions ou des commentaires? S'il n'y en a pas, je donne la parole au député de Skeena (M. Fulton) pour la poursuite du débat.

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je suis heureux de participer à ce débat. Il sera déterminant pour la conduite de nos relations avec les États-Unis à l'égard du protectionnisme qui se fait clairement jour à la Chambre des représentants et au Sénat américains. Je voudrais d'abord traiter de la motion dont la Chambre est saisie. Elle demande un examen approfondi en ce qui concerne ses conséquences éventuelles. Je vous en donne lecture:

Les subsides

Que la Chambre blâme le manque d'attention et d'intérêt envers les travailleurs de l'industrie des bardeaux de toiture et de façade et celle des résineux manifesté par le Premier ministre dans sa lettre au Président Reagan, dans laquelle il fait clairement passer ses intérêts personnels avant ceux des travailleurs canadiens, et qu'elle exhorte le gouvernement à intervenir immédiatement...

La motion énumère ensuite quatre points dont je parlerai plus tard.

Je suis préoccupé par les remarques du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et du premier ministre à propos du prétendu accord de Québec conclu entre le président Reagan et notre premier ministre (M. Mulroney). Cet accord a déjà été violé. La mesure unilatérale prise par le président contre l'industrie des bardeaux constitue une violation de l'entente conclue à Québec il y a un an.

Les conséquences en sont dramatiques. Certaines usines de bardeaux sont déjà fermées. Les ouvriers ont été licenciés et s'inscrivent au chômage. Nous avons cité quelques noms à la Chambre. Cette mesure touche de nombreuses usines dans la vallée du Fraser, le *lower mainland*, les îles de la Reine-Charlotte, la partie occidentale de la Colombie-Britannique et beaucoup d'endroits sur l'île Vancouver où l'on produit des billons et des bardeaux.

Cela vaut la peine de jeter un coup d'oeil à la désormais fameuse lettre amicale du 2 juin, envoyée par notre premier ministre au président des États-Unis. Il est bon de se demander ce qui préoccupait le plus notre premier ministre lorsqu'on peut lire ce qui suit dans le premier paragraphe:

Je vous remercie de votre aimable lettre du 29 mai 1986 que j'ai reçue aujourd'hui. J'accepte vos excuses au sujet de la rupture de communications, ce qui m'a empêché de recevoir préavis de votre mesure touchant les bardeaux. Je vous en sais particulièrement gré parce que, je l'avoue bien franchement, cette absence de préavis m'a fait personnellement du tort, ainsi qu'à mon gouvernement.

J'aurais souhaité que notre premier ministre oublie le tort personnel que lui a fait l'absence de préavis du président. Je pensais qu'il aurait parlé des conséquences que cette mesure aura sur les ouvriers, surtout en Colombie-Britannique, où 4,000 personnes sont directement touchées. Il s'agit notamment des frais de main-d'oeuvre de 100 millions de dollars, des indemnités de 2 millions de dollars, des 75 millions de dollars de matière première dans les billes seulement, des 25 millions de dollars pour des blocs, 55 millions en transport, 25 millions de fournitures et 36 millions de financement à court terme, le tout s'élevant à un total de 344 millions de dollars. Il y a également au moins 20,000 autres emplois indirectement touchés. Il y a donc presque 25,000 emplois touchés et le premier ministre dit: «Cher Ron, puisque vous ne m'avez pas dit que vous alliez imposer un droit de 35 p. 100 sur les bardeaux, vous m'avez fait personnellement du tort». Et les Canadiens alors?

A mon avis, cette lettre est très révélatrice de la position du premier ministre sur cette question. Celui-ci ajoute dans sa lettre:

Cet incident ne changera rien à nos rapports personnels. Comme l'amitié historique entre nos deux pays, nos rapports personnels sont trop précieux pour être remis en question par des malentendus passagers, si importants soient-ils.

Selon moi, la perte de tous ces emplois en Colombie-Britannique n'est pas attribuable simplement à un malentendu occasionnel. Il s'agit d'une mesure draconienne prise par le président des États-Unis. La présidente de l'International Trade